



Roland HUBERT
Co-Secrétaire Général du SNES-FSU
Thierry REYGADES
Secrétaire National
Responsable du secteur Enseignements
Technologiques

à

Madame Geneviève FIORASO
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

Paris, le 3 juillet 2012

Madame la Ministre,

Dans le cadre des rénovations des diplômes professionnels de l'enseignement supérieur, le précédent gouvernement a engagé la rénovation du brevet de technicien supérieur Systèmes Electroniques (SE) et du brevet de technicien supérieur Informatique et Réseaux pour l'Industrie et les Services techniques (IRIS). Dans un contexte de volonté de réduire les coûts et les investissements dans la formation initiale des jeunes, l'inspection générale de l'Education Nationale a construit un projet visant à regrouper en un seul BTS ces deux parcours de formation. Durant les consultations, et notamment en Commission Professionnelle Consultative, des voix se sont élevées contre cette évolution, en particulier celle de l'UIMM, de la CGT et la nôtre. Nous n'avons pas été entendus, l'inspection générale expliquant que les activités professionnelles des techniciens de ces deux spécialités étaient très proches lorsqu'ils exerçaient leurs métiers dans des grands groupes industriels et que les effectifs en BTS SE diminuant de façon importante, le rattachement de cette formation au BTS IRIS, d'un contenu en sciences de l'informatique plus riche, pouvait lui redonner de l'attractivité.

Sur le premier point, nous tenons à préciser que ces deux métiers « Electronicien » et « Informaticien » s'exercent dans notre pays surtout dans des PME et des TPE. Comme l'a rappelé le représentant de l'UIMM en CPC, ces deux branches font une distinction notable entre ces deux métiers et souhaitent que les formations et les diplômes restent différents.

Sur le second, nous risquons de perdre aussi l'attractivité du BTS IRIS en le couplant au BTS SE. Il faudrait mieux retravailler les contenus du BTS SE pour le rendre conforme aux attentes des entreprises et des jeunes et garder la spécificité du BTS IRIS, formation nécessaire pour accompagner le développement de nombreuses petites entreprises.

Il nous semble donc, que malgré le consensus appaissant lors de la réunion de la 3^e CPC, la rénovation de ces deux formations devrait être reprise dans un autre contexte. Nous vous demandons donc de **suspendre le projet actuel de rénovation des BTS IRIS et SE** et de demander à l'Inspection Générale de reprendre les consultations avec les différents acteurs de ces formations. Il n'y a, selon nous, pas d'urgence pour une application à la rentrée 2013, une réforme satisfaisante de ces diplômes, stratégique pour le développement industriel est plus importante que toute autre considération.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Roland HUBERT

Thierry REYGADES